ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les addictions - la cigarette électronique

Question écrite n° 44535

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le développement des «vapoteuses» chez les jeunes et les adolescents, notamment. Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes, collégiens et lycéens, consomment ces cigarettes électroniques. Ces dernières sont très accessibles et les jeunes peuvent se les procurer facilement dans les bureaux de tabac. Ces cigarettes sont conçues de façon très attractive pour cibler spécifiquement les jeunes, (elles offrent un choix varié, notamment des goûts sucrés favorisant l'addiction). Pourtant, ces produits représentent un danger, ils contiennent de la nicotine et peuvent constituer une porte d'entrée vers des produits plus nocifs. Il ne s'agit pas de produits anodins. Ce nouveau phénomène de mode peut avoir des conséquences graves sur la santé des jeunes. Aussi, il est urgent d'agir pour informer et sensibiliser sur les dangers de ces vapoteuses. Il s'agit d'un problème de santé publique et de lutte contre les addictions. Il est important de rappeler que l'article L. 3513-5 du code de la santé publique précise : « il est interdit de vendre ou d'offrir gratuitement, dans les débits de tabac et tous commerces ou lieux publics, à des mineurs de moins de dix-huit ans des produits de vapotage ». C'est pourquoi elle souhaite savoir comment le Gouvernement entend agir et quelles mesures il compte mettre en place pour lutter efficacement et rapidement contre cette problématique.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44535
Rubrique : Drogue
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er mars 2022, page 1276
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)